

Enquête publique

Avec ce projet de création de 24 retenues de substitution sur le bassin Boutonne, SOS Rivières et environnement et Nature Environnement 17 dénoncent un projet dévastateur pour l'environnement et ruineux pour le contribuable, aux antipodes d'une politique agricole durable et respectueuse d'une restauration écologique des milieux naturels.

L'enquête publique commence le 12 février et se terminera le 16 mars 2018 ([clic](#) pour accéder aux documents).

SOS Rivières et environnement et Nature Environnement 17 vous invitent à aller donner votre avis (par écrit¹, par e-mail², ou en personne³) sur ce projet qu'elles jugent inéquitable, surdimensionné, gaspilleur et néfaste pour l'environnement.

Le projet en bref :

- Volumes d'eau stockés : **6 Millions de m³**
- Bénéficiaires : **66 irrigants raccordés**
- Surface irriguée : **3079 hectares**
- Emprise des ouvrages : **180 hectares**
- Coût : **31 482 500€**, soit 5 à 7€ le m³ stocké mais payés environ 20cts le m³ par les irrigants

Les griefs :

1. Aucune économie d'eau

Actuellement, les irrigants du bassin de la Boutonne 17 consomment au maximum 6 Mm³ sur la période printemps / été.

Les volumes prélevables à atteindre en 2021 pour la période printemps /été sont de 3,8Mm³. Le projet de création de 24 réserves de substitution vise à stocker 6Mm³.

Ainsi en 2021 il y aurait 6Mm³ de stockage + 3,8Mm³ de volumes prélevables, soit 9,8Mm³ de prélèvements d'eau pour l'agriculture, contre 6Mm³ actuellement consommés.

→ **Ce projet sert à développer l'irrigation** avec de l'argent public à **l'encontre de tous les engagements** nationaux et européens **qui visent à économiser l'eau.**

¹ A l'attention du Président de la commission d'enquête, Mairie de St Jean d'Angély, Hôtel de Ville, BP 10082, 17415 St Jean d'Angély

² pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

³ Permanences de la commission d'enquête sur [l'avis d'enquête publique](#)

2. Des conditions de prélèvement inacceptables : des assecs en hiver comme en été !

Les conditions de remplissage des ouvrages ont été fixées pour remplir les réserves de substitution et non pour protéger les milieux aquatiques, en voici la preuve :

- Les principaux indicateurs de référence sont le débitmètre de Moulin de Châtre et le piézomètre d'Ensigné(79). Or **ces deux indicateurs** sont **situés en amont des prélèvements... donc inutiles** pour mesurer l'impact des remplissages sur les écoulements superficiels.

Depuis plusieurs années les associations militent pour la mise en place de l'indicateur de St Jean d'Angély (prévu dans le SAGE Boutonne) mais il est en attente de validation depuis 10 ans ! Ici le SAGE n'est pas respecté.

- L'une des conditions pour remplir certaines réserves est « un écoulement non nul » du cours d'eau c'est à dire, qu'**il sera permis de pomper jusqu'à l'assèchement de la rivière en HIVER...** et bien entendu en cas de risque d'asec repéré, une chaîne de décision complexe empêchera la prise de mesures d'urgence.

- **Le remplissage des retenues de substitution nécessitera 2 à 3 mois de pompage continu** dans les nappes et **les prélèvements pourront débuter bien en dessous du débit moyen des cours d'eau** alors qu'ils sont censés se faire en période de hautes eaux !

- Sur les affluents seulement 5 échelles sont utilisées (alors qu'il y a 7 affluents concernés), mais en plus elles sont très près de la confluence avec la Boutonne et loin des points de pompages pour être sûr de contraindre le moins possible le remplissage des réserves.

- Des indicateurs de surface « complémentaires » seront installés... mais après la construction des ouvrages et après plusieurs années de fonctionnement... On constatera les dégâts quand les réserves seront construites et qu'il sera trop tard... alors que le projet existe depuis 10 ans.

→ **Dans ces conditions, outre l'effet d'emprise qui va supprimer 180ha de terres agricoles à leur vocation et impacter l'habitat d'espèces protégées (oiseaux de plaine comme par ex. l'Outarde canepetière et l'œdicnème criard), ce projet entraînera la mort de nos rivières et de la vie aquatique qui en dépend.**

Et ça ne va rien arranger l'été : Les pompages continueront jusqu'en mars, lorsque la saison d'irrigation commencera avec des nappes au plus bas ce qui provoquera des assecs dès le mois de juin comme auparavant et peut-être même plus tôt !

3. Un hold-up d'argent public au bénéfice de 66 irrigants !

Ce n'est pas un projet « collectif » contrairement à ce qui est exigé par la réglementation.

En effet, sur 1600 agriculteurs du bassin Boutonne (17 et 79)

66 sont raccordés aux réserves de substitution sur le projet

Soit 5% des agriculteurs du bassin

Le projet coûte 31 482 500€

La part d'argent public est de 70 %, soit 22 millions d'€

* * *

Les irrigants devant bénéficier de ces ouvrages n'ont pris **aucun engagement sur la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.**

Or la potabilisation de l'eau pour la débarrasser des molécules dangereuses pour la santé (nitrates, pesticides...) c'est le citoyen contribuable qui la paie !

Les choix des cultures sont souvent inadaptés au territoire et ont pour seul but de continuer à satisfaire les intérêts des multinationales de l'agrochimie et de l'agroalimentaire industriel alors que d'autres voies sont possibles.

Ce projet revient à financer l'agro-industrie avec de l'argent public !

Mobilisez vous contre ce projet inutile et gaspilleur !

Si vous êtes concernés par une réserve en particulier vous pouvez nous contacter pour plus de précisions.

Contact :

SOS Rivières et environnement : 06 72 95 15 77

Nature Environnement 17 : 05.46.41.39.04

